

Blegny, le 7 décembre 2021

OBJET : nouvelles modalités sanitaires

Chère, Cher étudiant(e),

Compte tenu de la circulaire 8382 de ce 6 décembre 2021 suite au CODECO du 3 décembre, je vous confirme que l'enseignement en présentiel est maintenu.

Pour notre sécurité à tous, je vous remercie de respecter les mesures sanitaires en termes de port correct du masque partout dans l'établissement, de lavage systématique des mains et désinfection de celles-ci avant d'accéder au local de cours, d'aération régulière des locaux.

Vous pouvez ôter votre masque pour vous restaurer.

Vos chargés de cours peuvent enseigner sans masque à condition d'être à 3 mètres de vous. Ils doivent porter le masque pour circuler le cas échéant parmi vous ou dans les couloirs.

Notre conseiller en prévention est passé ou passera vous rappeler ces modalités.

Des détecteurs de CO2 ont été commandés et vont être installés dans les locaux où ils sont nécessaires.

J'en appelle à votre civisme pour informer vos chargés de cours ou tout membre du staff administratif ou moi-même de vos doutes quant à une éventuelle contamination ou quant à un éventuel contact à haut risque ou quant à une contamination avérée. Ces informations sont strictement confidentielles et nous permettront de prendre les mesures utiles afin de préserver la santé de tout un chacun.

Merci pour votre précieuse collaboration !

Prenez soin de vous et de vos proches !

Bonnes fêtes de fin d'année !

Martine CLAES

Directrice EAFC BLEGNY-PAYS DE HERVE

